

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 NOVEMBRE 2024

PROCÈS-VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et LE QUATORZE DU MOIS DE NOVEMBRE, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de BERGERAC ont été convoqués par le Président, pour délibérer sur les affaires ci-après :

	PROCÈS VERBAL	
	Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2024	2
	ORDRE DU JOUR	
	Adoption de l'ordre du jour	2
	POUR DELIBERATION	
1	Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire	2
	POUR INFORMATION	
1	Décisions prises au cours des Commissions Permanentes du 12 septembre et du 17 octobre 2024	7
2	L20240013 Ajustement de provision pour créances douteuses	9
	QUESTIONS DIVERSES	

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et LE QUATORZE DU MOIS DE NOVEMBRE A 14H30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 10 dans la salle du Conseil Municipal, en vertu de la convocation en date du 7 novembre 2024, sous la présidence de Monsieur Jonathan PRIOLEAUD, Président du CCAS :

Étaient présents :

Monsieur Jonathan PRIOLEAUD,	Président du CCAS
Monsieur Charles MARBOT,	Vice-Président
Madame Farida MOUHOUBI	Conseillère Municipale
Monsieur Joël KERDRAON,	Conseiller Municipal
Madame Marielle ANTERION, remplacée par Marie DUFOUR	
Madame Claudie MARCILLAC,	
Madame Françoise RENY,	
Madame Julie TEJERIZO	
Monsieur Michel ANTOINE,	
Monsieur Gilbert BLANC.	

Madame Corinne GONDONNEAU	a donné délégation à	Madame Claudie MARCILLAC,
Madame Joaquina WEINBERG	a donné délégation à	Monsieur Charles MARBOT.

Étaient excusées : Mesdames Joaquina WEINBERG (Adjointe au Maire), Marion CHAMBERON (Conseillère Municipale), Corinne GONDONNEAU (Conseillère Municipale), Hélène LEHMANN (Conseillère Municipale), Christiane DELPON, Marguerite GIRAUDEL, Jacqueline VERGER.

Assistaient sans voix délibérative : Madame Clothilde LAFAYE (Directrice Générale des Services par intérim), Monsieur Sébastien HYACINTHE (Directeur du CCAS), Monsieur David VIGIER (Responsable du service finances par intérim).

Le quorum étant atteint, Monsieur Jonathan PRIOLEAUD, Maire et Président du CCAS, souhaite la bienvenue aux membres présents et ouvre la séance.

Adoption du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2024

- Adopté à l'unanimité par 12 voix pour

Adoption de l'ordre du jour

- Adopté à l'unanimité par 12 voix pour

Pour délibération

1 - Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire

Acte n° D20240053

PRÉSENTATION/INTERVENTIONS

Jonathan PRIOLEAUD

Tout d'abord, le contexte international, a une croissance stable en 2024 ainsi qu'en 2025 selon le Fond Monétaire International. Dans le même temps, l'inflation est contenue en 2024 pour s'établir autour de 2,8 % avec une perspective de baisse à 2,4 % en 2025. Ces signaux d'atterrissage en douceur de l'économie mondiale après la crise inflationniste, sont la conséquence du resserrement monétaire mené par les banques centrales et la stabilisation des prix de l'énergie, notamment le pétrole, ci-dessous le schéma vous montre qu'en août 2024 le prix du baril était quasi identique à celui de janvier 2018. Depuis l'écriture de ce rapport, Donald TRUMP a été élu aux États Unis et cela aura forcément des conséquences à l'international en fonction des décisions qui seront prises par son gouvernement et les différentes chambres américaines. Nous avons aussi, toujours la situation de guerre en Ukraine, il y a également des tensions au Proche Orient, là aussi, cela peut avoir des impacts dans les mois à venir sur l'Europe.

Nous avons tenu, à vous mettre un diagramme sur le PIB, nous nous rendons compte qu'il y a des pays qui sont positifs comme Chypre, l'Irlande ou le Portugal. Puis, nous avons les derniers de l'UE, la France et l'Italie avec des taux du PIB négatifs.

Au niveau du contexte national, là aussi, nous avons une accumulation d'incertitudes, d'abord au niveau politique où le gouvernement a été mis en place 2 mois après les élections législatives. Il y a de nombreux questionnements aujourd'hui, avec l'endettement du pays à plus de 3 000 milliards, avec les intérêts de la dette à payer de 53 milliards par an, par conséquent quels seront les services publics impactés. Une incertitude financière également puisque le déficit annoncé à 4,7% sera plutôt proche de 6 %. Nous avons été mis en procédure de déficit excessif par Bruxelles, là aussi cela peut avoir un impact sur les finances publiques.

D'un point de vue économique, là aussi des incertitudes, d'abord l'ensemble du projet de loi de finances qui laisse entrevoir une rigueur difficilement conciliable avec une reprise économique volontariste.

Les collectivités territoriales sont un pilier du soutien à l'investissement, plus de 45 % des investissements sont réalisés par les collectivités, de ce fait si elles ont moins de financements, forcément elles feront moins d'investissements.

En ce qui concerne la ville de Bergerac, par rapport au projet loi de finance, nous sommes peu impactés car nous ne faisons pas partie des collectivités qui ont plus de 40 millions d'euros de budgets de dépenses, nous ne serons pas touchés par la baisse des dotations. Nous pourrions être impactés sur deux axes, le premier sur le FCTVA, c'est à dire le remboursement de TVA de l'année précédente donc sur les investissements que nous avons faits en 2024 et le 2ème impact que nous pourrions avoir, est si la dotation globale de fonctionnement est figée.

L'impact qui pourrait être plus important pour nous est celui des taux de cotisation retraite pour la CNRACL puisqu'il était en pourparlers d'augmenter de 4 points les charges patronales.

Comme chaque année, nous avons souhaité présenter le budget en novembre/décembre car cela nous permet d'avoir une visibilité sur l'année civile suivante, de faire le dépôt des dossiers de demandes de subvention au 31 décembre et le deuxième élément est que l'ensemble de nos partenaires puisse avoir une visibilité sur du long terme comme par exemple la vie associative, nous savons déjà que le département a voté une baisse des subventions aux associations, nous ne souhaitons pas baisser les subventions en 2025 au niveau de la commune et nous allons donc voter un budget sur le même montant, il y a un effort de la commune qui est fait.

Et puis le contexte local, avec la présentation du CCAS, et les administrateurs dont vous faites partie. Nous avons quelques indicateurs sociaux, qui sont importants. Nous avons presque 27 000 habitants à Bergerac, dont 30 % de personnes ont moins de 30 ans, près de 50 % des ménages sont allocataires CAF, nous avons un revenu moyen de 21 056 € contre 22 687 € en Dordogne, également 29 % des 15-24 ans sont au chômage, là aussi il s'agit d'un élément important.

Sur ces indicateurs de précarité, il y en a qui nécessitent une attention particulière : l'emploi, l'accès aux soins, l'aide alimentaire, l'accompagnement des démarches administratives. Nous avons à Bergerac 3 quartiers prioritaires qui concentrent une population en situation de précarité.

Charles MARBOT

Nous allons passer maintenant à une partie plus spécifique du ROB, qui est de reprendre les missions du CCAS.

Tout d'abord les missions obligatoires avec l'accompagnement social, l'accueil et la domiciliation et la veille sociale, et toutes les missions facultatives, le portage de repas à domicile, les Résidences Autonomie, la Maison d'Accueil Temporaire, les événements solidaires, le PRE et au regard des indicateurs qui vous ont été présentés par le Président, celles-ci ont toute légitimité.

Dans les missions obligatoires dévolues par l'Etat au CCAS, vous avez l'instruction des dossiers d'aide sociale légale, la gestion des demandes du fichier des personnes vulnérables, la lutte contre l'exclusion, la domiciliation des personnes sans résidence stable, la réalisation d'une Analyse des Besoins Sociaux, qui est en cours de finalisation et pour finir, l'instruction de dossiers d'obligations alimentaires.

Pour ce qui est du portage de repas à domicile, ce dispositif permet la livraison de repas variés et équilibrés pour des personnes qui sortent d'hospitalisation qui présentent des handicaps de façon temporaire ou régulière. L'activité sur 2024 est dans la continuité de 2023 avec 18 000 repas fournis, en moyenne 55 à 60 repas par jour et une forte satisfaction des usagers, une grande majorité d'entre eux prend entre 5 et 7 repas par semaine, 78 %. A noter, une augmentation significative de prise de repas sur 5 jours, et nous avons actuellement une quarantaine de personnes sur liste d'attente.

Concernant les Résidences Autonomie, véritable solution pour les personnes qui ne peuvent plus rester à domicile et qui ne sont pas assez dépendantes pour aller en EHPAD, nous accueillons des GIR 5 ET 6, et très exceptionnellement des GIR 4. Nous avons 166 logements, répartis sur 3 Résidences Autonomie, 49 à Montesquieu, 41 à Montoroy et 76 à Saint-Jacques. Nous avons un taux d'occupation qui est excellent sur les résidences Montoroy et Montesquieu supérieur à 90 % mais seulement à 70 % pour la RA Saint-Jacques, mais nous l'expliquons aisément, il y a en effet plusieurs appartements qui sont insalubres et nous travaillons actuellement avec MESOLIA pour réhabiliter ces logements qui seront par la suite remis à la location. Nous avons engagé les travaux en 2024 avec le bailleur et nous avons 10 appartements qui seront livrés le 15 novembre.

Sébastien HYACINTHE

Pour compléter, suite à la réunion d'information que nous avons eue, MESOLIA s'est engagé à finir les 12 logements restants sur 2025. Tous les appartements auront ainsi une salle de bain adaptée, et seront en conformité électrique.

Charles MARBOT

Il y a un gros travail de modernisation et de mobilisation de fonds publics afin de rendre la résidence plus adaptée et ainsi améliorer la performance énergétique des bâtiments. Petit focus sur les dossiers de demandes de subventions réalisés :

RA Montesquieu : un dossier a été déposé en juin 2022 auprès de la CNAV, obtention d'une enveloppe de 850 000 € soit 50 % de l'opération + 30 % supplémentaire de l'Etat, démarrage des travaux en 2025. Nous avons un financement complémentaire de 68 000 € qui nous a permis d'acquérir le vélo cognitif ainsi qu'un outil de relaxation 2D et de terminer la modernisation des espaces extérieurs notamment des jardins à visée thérapeutique.

RA Montoroy : L'opération chiffrée par le bailleur MESOLIA s'élève à 1 700 000 €, la municipalité qui ne souhaite pas que l'impact soit trop important pour les résidents a fait un gros travail avec eux pour aller sur les points les plus essentiels. Nous avons eu des arbitrages en 2024 avec des 1^{ers} travaux, notamment les plafonds (désamiantage) et les luminaires des espaces collectifs qui ont été remplacés. Nous avons aussi reçu un financement complémentaire de 80 000 € pour l'acquisition d'un vélo cognitif ainsi qu'un outil de relaxation 2D, de moderniser l'espace cuisine et restauration, et également de renforcer les équipements dans la résidence. Nous sommes sur des travaux importants de la résidence, il va y avoir une isolation par l'extérieur du bâtiment donc une meilleure acoustique, une meilleure résistance au froid ou à la chaleur. Nous allons changer toutes les menuiseries, sur les conduites d'eau...

Sébastien HYACINTHE

Oui en effet, et nous attendons la réponse de la CARSAT, pour une demande de subvention que nous avons faite dans le cadre du PAI 2024 (Plan d'Aide à l'Investissement) à hauteur de 309 000 €. Je suis très attaché également aux espaces extérieurs et pourquoi pas là encore, mettre en place des jardins à visé thérapeutique. J'ai également mobilisé, en interne, un agent pour qu'il soit en veille sur les appels à projet, de répertorier toutes les fondations existantes avec leur thématique, leur échéance afin d'être plus réactif.

Charles MARBOT

Je pense que le Conseil d'Administration est bien conscient qu'il y a bien un travail effectif qui se concrétise et lorsque l'on voit d'où nous partons par rapport à l'existant, nous ne pouvons faire que mieux.

RA Saint-Jacques : Les travaux de réfection des salles d'eau ainsi que la conformité électrique, pilotés par MESOLIA, ont démarré en 2022 avec 12 logements, en 2024, il y a eu 10 logements supplémentaires et grâce au soutien financier de la CARSAT nous avons pu rénover aussi deux niveaux des parties communes de la Résidence Autonomie. Nous avons déposé en 2023 des dossiers (PAI) à hauteur de 400 000 € qui nous permettra de rénover et de moderniser la salle de restauration, les parties communes extérieures et d'aménager la cour intérieure. Les travaux vont débuter en 2025.

Nous avons aussi fait le choix d'adhérer à un organisme de téléassistance, 24h/24, qui remplit aujourd'hui toutes ses fonctions et pour les personnes qui n'ont pas de famille proche, il est couplé à un système de gardiennage sous forme d'astreintes.

Michel ANTOINE

Si ces personnes ont un service à domicile, il peut y avoir des astreintes réalisées par le service d'aide à domicile. Cela fait double emploi. Le TASD appelle l'astreinte s'il n'y a pas de famille.

Charles MARBOT

Je vais faire une précision. Il y a ceux, comme vous l'avez dit, qui n'ont pas de famille à proximité et qui n'ont pas forcément d'aide à domicile, pour cela il nous fallait bien une réponse. Pour ceux effectivement, qui ont une personne qui les accompagne, elle peut être bien sûr une personne référente, mais là, libre au résident de désigner à CASSIOPEA la personne de confiance qu'elle souhaite.

Françoise RENY

Peut-on savoir combien de résidents ont adhéré à CASSIOPEA ?

Sébastien HYACINTHE

Selon les résidences, nous avons entre 50 % et les 2/3. Cependant, les profils sont différents en fonction des résidences. Sur la RA Saint-Jacques nous avons des profils à la limite de la dépendance, il y a un enjeu d'équipement plus important, sur la RA Montoroy, ils sont très autonomes et enfin sur la RA Montesquieu, nous sommes sur un entre deux et nous restons vigilants.

J'ai demandé à CASSIOPEA d'avoir des statistiques, concrètement, il peut y avoir des appels dit de « confort », des appels pour de réelles situations et notamment des chutes. Il y a statistiquement, pour les chutes, un taux de 2% des appels.

Michel ANTOINE

Il peut y avoir aussi la mise en place d'un détecteur de chute au domicile des personnes. Mais c'est payant.

Charles MARBOT

Je vous rappelle, que nous avons négocié un tarif préférentiel pour les résidents. Il n'a pas été non plus augmenté cette année.

Jonathan PRIOLEAUD

Il y a ceux qui étaient déjà clients de CASSIOPEA avant la mise en place à la résidence, et bien sûr eux, étaient ravis car ils ont pu bénéficier du nouveau tarif.

Sébastien HYACINTHE

Nous avons rencontré la direction de CASSIOPEA lors de leur Assemblée Générale, et avons pris connaissance qu'ils organisaient beaucoup d'actions de prévention. Il y a certaines activités que nous réalisons déjà en interne, comme la prévention des chutes, la mémoire... dans le cadre du CPOM, mais il y a aussi des thématiques sur lesquelles nous intervenons moins, nous allons donc les mettre en place avec eux en 2025. Ces ateliers sont pris en charge et financés par des appels à projets auxquels ils ont répondu, il y a par exemple des ateliers nutrition sur le « bien manger ».

Charles MARBOT

Sur l'hôpital, il y a un service CAPDOM, qui a été mis en place, et qui nous accompagne beaucoup sur la nutrition des personnes âgées et ils font des ateliers pédagogiques et humoristiques mais le but est qu'ils prennent conscience que « bien manger c'est bien vieillir », et aussi faire des activités physiques.

Michel ANTOINE

Ce qui met fin au débat sur le gardiennage, c'était la solution à prendre.

Sébastien HYACINTHE

En effet, avec la coordinatrice, nous avons également réidentifié les personnes qui étaient présentes dans les résidences de façon à les accompagner vers une structure plus adaptée lorsque la situation était dans la limite de ce que nous pouvions leur apporter.

Charles MARBOT

Concernant la Maison d'Accueil Temporaire, qui possède 19 chambres individuelles et 5 studios, tous équipés d'une douche et de toilettes privatives, il s'agit d'un outil avec un accueil inconditionnel aux personnes sans-abris, et qui permet de les accompagner vers l'inclusion. La MAT propose un hébergement temporaire et des services de base, tels que la restauration,

l'hygiène et l'accompagnement social. Dans un deuxième temps, la MAT propose un accompagnement plus approfondi, visant à aider les personnes à trouver un logement stable, un emploi ou une formation.

Gilbert BLANC

Nous étions peu à vouloir réhabiliter la MAT, et maintenant avec ce résultat, nous pouvons dire qu'il y a peu de structures en Dordogne qui présentent les mêmes caractéristiques. Il s'agit vraiment d'un outil important qui valorise la ville de Bergerac.

Sébastien HYACINTHE

Pour votre information, j'ai été contacté par plusieurs Elus d'autres municipalités pour connaître le fonctionnement de la MAT.

Françoise RENY

Suite au départ du directeur, savez-vous qui prend le relais ?

Jonathan PRIOLEAUD

Oui, nous avons Dominique FAYAU, Monitrice Educatrice, qui travaillait déjà à la MAT depuis environ 15 ans, et qui avait souhaité évoluer professionnellement, elle travaillait de nuit et voulait passer de jour. Elle a eu l'opportunité, pendant une année, de travailler au service éducation, elle était la responsable des 60 agents des écoles, mais lorsqu'elle a appris qu'un poste de direction se libérait à la MAT, elle a bien sûr postulé. C'est son cœur de métier, et elle connaît très bien le fonctionnement de la MAT. Elle est d'abord en intérim pour 6 mois, puis nous ferons un point avec tous les acteurs.

Charles MARBOT

Elle sera bien entendu très bien accompagnée par Monsieur HYACINTHE et par Angéline CHAUVEAU son adjointe.

Gilbert BLANC

L'intérêt c'est qu'elle puisse travailler en osmose avec tous les partenaires du territoire.

Charles MARBOT

Pour finir, entre le moment où le bâtiment a été livré et maintenant, il y a des problématiques de malfaçons (fissures, infiltrations d'eau), nous sommes en train de travailler dessus avec MESOLIA afin de monter des dossiers pour remédier à tout ça, engager la décennale et remettre en conformité le bâtiment.

Sébastien HYACINTHE

Pour compléter, il y a une première déclaration dommage/ouvrage qui a été faite et là les artisans sont intervenus sur des fissures de la façade extérieure. Nous avons un certain nombre de problématiques que nous avons fait remonter au service technique, d'isolation sur le bureau à l'entrée, de menuiseries, de tuyauteries qui génèrent des fuites...

Charles MARBOT

Le PRE (Programme de Réussite Educative), vise à remédier à un ensemble de difficultés rencontrées par des enfants et des jeunes issus de quartiers prioritaires, en proposant un suivi personnalisé, pensé entre la famille, le corps enseignant et la sphère sociale. Les actions sont dispensées par un ensemble d'acteurs de la communauté socio-éducative, ses actions peuvent être basées sur :

- La santé : aide à l'accès aux soins, prévention des addictions, etc.
- L'accompagnement scolaire et éducatif : soutien scolaire, aide à la parentalité, etc.
- La prévention du décrochage scolaire : ateliers d'orientation, aide à la recherche d'emploi, etc.
- Les actions culturelles, sportives, de loisirs : activités de découverte, de création, de socialisation, etc.

Sur 2025, l'activité du PRE devrait retrouver son niveau antérieur notamment du fait qu'il y ait une réduction du PACT, ce qui va permettre de « re augmenter » les actions mises en place. Une réflexion est en cours entre la Ville et le CCAS et l'Education Nationale sur la perspective de labellisation « Cité Educative ».

Comme vous le savez déjà les familles bergeracoises peuvent bénéficier d'aides financières du CCAS après étude de leur dossier. Des justificatifs leur sont demandés afin d'étudier leurs droits. Il existe un règlement des droits et secours, qui définit l'ensemble des aides que le CCAS peut octroyer ainsi que les modalités d'attribution. Cette mission se fonde sur la notion de « reste à vivre » et concerne la délivrance de Chèques d'accompagnement personnalisé alimentaires, des aides à la facture, pour la cantine et toute autre aide exceptionnelle étudiée au cas par cas.

Pour le logement, le CCAS joue un rôle important dans l'accès au logement des habitants de la commune. Il travaille en étroite collaboration avec le service logement de la Ville. Le CCAS peut également aider au montage du dossier de demande de logement. Il est systématiquement associé au signalement des logements indignes qui hébergent un public fragile et vulnérable. En complément, le CCAS met en œuvre une action autour du logement des jeunes. Cette action

consiste à mettre en relation des bailleurs privés avec les jeunes étudiants, lycéens, jeunes travailleurs, saisonniers, etc, afin de les aider à trouver leur logement.

Pour les animations auprès des seniors, le CCAS propose le repas de Noël dédié aux personnes de plus de 65 ans, habitant la commune, avec un repas dansant et un spectacle. Cette animation suspendue pendant la crise sanitaire a été reprise en 2023 et s'est poursuivie en 2024. Le CCAS propose également pour les résidents des Résidences Autonomie, un goûter avec animation.

Cette animation représente un coût prévisionnel de 23 000 € pour 2025, en partenariat avec le Bambino.

Pour ce qui est des ateliers intergénérationnels, le CCAS, en partenariat avec le service des affaires scolaires, a développé des activités entre les aînés et les enfants qui se sont déroulés à rythme régulier, ce partenariat est bien sûr reconduit avec de nouvelles actions, notamment en lien avec le Conseil Municipal des Jeunes. Ces actions font partie intégrante du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens). Une convention est signée entre le CCAS et le Conseil Départemental 24.

De plus, pour renouer avec la pratique d'exercices physiques, nous avons pu bénéficier de l'intervention des éducateurs sportifs de la Ville. Au regard du bilan très positif, ce partenariat est reconduit et une réflexion est engagée par ailleurs afin de développer de nouvelles activités permettant de lutter efficacement contre la perte d'autonomie. En parallèle, d'autres occupations cognitives sont proposées (sorties culturelles, yoga, chant, mémoire, etc.). Une large palette est donc proposée aux résidents. Le projet de mise en place d'un vélo cognitif a été mis en œuvre en 2024 et sera renforcé en 2025 avec l'acquisition de ce vélo (financement via un appel à projet auprès de la CARSAT) et complété par d'autres activités comme par exemple un outil de relaxation, qui fonctionne très bien.

Un dernier point sur le budget prévisionnel des animations pour 2025 qui s'élève à 24 400 € pour la RA Montesquieu, 18 200 € pour la RA Montoroy et 35 500 € pour la RA Saint-Jacques. Suite à une demande auprès du Conseil Départemental, nous avons eu une revalorisation d'environ 10 % par rapport à 2024.

Nous allons passer aux effectifs du CCAS : 12.4 ETP sur 37.36 ETP ont été affectés dans les Résidences Autonomie soit 33 % des effectifs, dans les plus gros postes, nous allons retrouver la MAT avec 24 % l'action sociale qui représente 22 %. Nous avons toujours une majorité d'agents qui relève de la catégorie C essentiellement 3 filières qui sont représentées : la filière administrative, la filière sociale et la filière technique. Nous avons une moyenne d'âge des agents de 49 ans.

Concernant le budget, si nous faisons l'évolution des charges 2024/2025, nous avons une petite augmentation de 11 % sur les charges qui est due essentiellement à l'augmentation des fluides, légère augmentation de 6 % sur les charges de personnel également (remplacement sur les arrêts maladie par d'autres prestataires). Sur les recettes, augmentation de 11 % sur les produits et les services et un peu plus de 1 % sur les dotations des subventions.

Michel ANTOINE

J'ai quelques remarques, sur la forme du document présenté, il est clair, bien structuré, bien lisible. Sur le fond, nous pouvons remarquer que la gestion est bonne, malgré le contexte. Dans le choix des missions facultatives, je m'aperçois que vous avez bien fait de ne pas choisir l'aide à domicile. Lorsqu'on voit les CIAS, par exemple celui de La Force/Sigoulès, ils demandent aux administrés 12 € de plus de leur budget et sans compter tout ce qui peut se passer dans les mois à venir, vous aviez tout intérêt à ne pas choisir cette mission d'autant qu'il existe quand même sur le bergeracois une association AARD, la plus importante, mais également des sociétés privées à but lucratif. Les services d'aide à domicile se multiplient, j'en ai noté 12 sur Bergerac. D'autant que les associations d'insertion proposent également ce genre de services.

Julie TEJERIZO

La baisse du personnel en 2025 sur les 3 Résidences Autonomie, cela représente combien d'emplois ?

Jonathan PRIOLEAUD

En fait, il y a deux choses, une partie des agents sont des titulaires et ils entrent dans le budget de la Ville de Bergerac et l'autre partie, ce sont les contractuels employés directement par le CCAS. Le but est qu'ils soient tous des fonctionnaires.

Clotilde LAFAYE

Le dispositif que nous avons mis en place depuis un an, est que les agents des écoles, pendant les vacances scolaires, sont en congés une semaine et sont redéployés la deuxième semaine dans un autre service de la collectivité. L'objectif est de leur apprendre un nouveau métier, car elles ont aujourd'hui un métier fatiguant et usant et ça peut leur permettre une reconversion professionnelle au moment où une opportunité se présente.

DÉLIBÉRATION ET VOTE

Vu l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales qui impose le déroulement d'un Débat d'Orientation Budgétaire pour les collectivités locales de 3500 habitants et plus et leurs établissements publics dont le CCAS ;

Ce rapport doit se dérouler dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif de l'établissement public à partir d'une note de présentation des principales données financières concernant le CCAS qui a été adressé à l'ensemble des administrateurs du CCAS. Il donne lieu à un débat en Conseil d'Administration et il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le Conseil d'Administration du CCAS, a délibéré et a décidé :

- **DE PRENDRE** acte de cette présentation.

Dossier n° 1				
VOTE SUR LE PROJET DE DELIBERATION				
		OUI	NON	ABSTENTION
Marie	DUFOUR	X		
Michel	ANTOINE	X		
Gilbert	BLANC	X		
Marion	SOK CHAMBERON			
Christiane	DELPON			
Marguerite	GIRAUDEL			
Corinne	GONDONNEAU	X		
Joël	KERDRAON	X		
Hélène	LEHMANN			
Charles	MARBOT	X		
Claudie	MARCILLAC	X		
Farida	MOUHOUBI	X		
Jonathan	PRIOLEAUD	X		
Françoise	RENY	X		
Julie	TEJERIZO	X		
Jacqueline	VERGER			
Joaquina	WEINBERG	X		
TOTAL		12		
Adopté à l'unanimité : ☒ Adopté à la majorité : ☐				

Monsieur le Président quitte la séance à 15h30

Décisions prises dans le cadre des délégations que le Président et le Vice-Président ont reçu du Conseil d'Administration

1 - Décisions prises au cours des Commissions Permanentes des 12 septembre et 17 octobre 2024

COMMISSION PERMANENTE DU 12 SEPTEMBRE 2024

DOSSIERS D'AIDE SOCIALE LÉGALE

Canton 1

ASPA - Hébergement et dépendance

6 dossiers présentés – 4 avis favorables + 2 avis laissés à la Commission

11 OA – 7 avis laissés à la Commission + 3 en cours + 1 sans avis

ASPH - Aide à domicile

1 dossier présenté – 1 avis favorable

ASPH - Hébergement

2 dossiers présentés - 2 avis favorables

Canton 2

ASPA - Hébergement et dépendance

4 dossiers présentés – 2 avis favorables + 2 avis laissés à la Commission

5 OA – 5 avis laissés à la Commission

ASPH - Aide à domicile

2 dossiers présentés – 2 avis favorables

ASPH - Hébergement

2 dossiers présentés - 2 avis favorables

DIVERS : 1 dossier présenté : 1 avis laissé à la Commission

DOSSIERS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE

Dossiers présentés : 12 11 avis favorables
1 refus

Dons : 1700 €

PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

Date EPS	Nombre de demandes	Somme allouée
09/09/24	5 dossiers (Tiers)	792 €
09/09/24	2 dossiers (Ville de Bergerac) dont 1 refus	100 €

DOSSIERS DE DEMANDE D'ENTRÉE EN RÉSIDENCE AUTONOMIE

NOMBRE DE DOSSIERS PROPOSES	DÉCISION DE LA COMMISSION
12	2 entrées dans la RA Montesquieu 3 entrées dans la RA Saint-Jacques 7 refus

COMMISSION PERMANENTE DU 17 OCTOBRE 2024

DOSSIERS D'AIDE SOCIALE LÉGALE

Canton 1

ASPA – Hébergement et dépendance

6 dossiers présentés – 2 avis favorables + 4 avis laissés à la Commission
12 OA – 6 avis laissés à la Commission + 4 en cours + 2 sans avis

ASPA- Aide à domicile

1 dossier présenté – 1 avis favorable

ASPH – Hébergement

2 dossiers présentés - 2 avis favorables

ASPH – Aide à domicile

1 dossier présenté – 1 avis favorable

Canton 2

ASPA – Hébergement et dépendance

3 dossiers présentés – 1 avis favorable + 2 avis laissés à la Commission
3 OA – 1 avis laissé à la Commission + 2 en cours

DIVERS : 4 dossiers présentés : 3 avis laissés à la Commission + 1 sans avis

DOSSIERS D'AIDE SOCIALE FACULTATIVE

Dossiers présentés : 18 18 avis favorables

Dons : 2520 €

PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

Date EPS	Nombre de demandes	Somme allouée
15/10/24	23 dossiers (Tiers) dont 4 refus	4 165,90 €
15/10/24	4 dossiers (Ville)	496 € <i>(Montants définitifs en attente d'utilisation)</i>
15/10/24	6 dossiers (CAB)	311,30 €

DOSSIERS DE DEMANDE D'ENTRÉE EN RÉSIDENCE AUTONOMIE

NOMBRE DE DOSSIERS PROPOSÉS	DÉCISION DE LA COMMISSION
2	2 demandes acceptées RA Saint-Jacques

2 - Ajustement de provision pour créances douteuses

Décision en date 9 août 2024

L20240013

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Bergerac ;

VU l'article R2321-2 du Code général des collectivités territoriales, modifié par le décret n° 2022-1008 du 15 juillet 2022 qui introduit dans la partie réglementaire du CGCT la suppression de l'obligation pour les assemblées délibérantes de délibérer pour autoriser la constitution, l'ajustement ou la reprise d'une provision ;

CONSIDÉRANT que

- Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Une provision doit être constituée lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé à partir d'informations communiquées par le comptable ;

- Dès lors que les créances non recouvrées ont fait l'objet d'une procédure de contentieux par le comptable public sans résultat probant, les chances de les régulariser s'amenuisent et le risque d'irrecouvrabilité s'accroît avec le temps ;

- Procéder à des provisions avec une dépréciation calculée selon l'ancienneté des créances permet une comptabilisation progressive, qui applique des taux proportionnellement plus élevés et pertinents face à un recouvrement temporel compromis.

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'adopter pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, pour l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes) la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement d'une créance, avec des taux forfaitaires de dépréciation applicable de la manière suivante : taux de dépréciation = 20 % pour les créances de plus de 2 ans.

Les crédits correspondants seront inscrits, chaque année, à l'article 681 « Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions – charges de fonctionnement » sur le budget annexe des Résidences autonomie à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

Les provisions sont ajustées annuellement, soit par le biais d'une reprise de provision si les créances éligibles ont diminué (par un recouvrement ou une admission en non-valeur), soit par le biais d'un complément si le provisionnement antérieur est devenu insuffisant.

Pour l'exercice 2024, l'examen des restes à recouvrer fait apparaître un besoin de provisionnement complémentaire de 266.75 euros,

Compte tenu du solde de provisionnement des années précédentes de 596.84 euros sur le budget annexe Résidence autonomie, l'ajustement de la provision sera fait par l'émission d'un mandat au compte 6817 d'un montant de 266.75 euros et un titre au compte 7817 d'un montant de 76.83 euros.

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024 groupe III « Dépenses afférentes à la structure » pour la dépense et groupe III « Produits financiers et produits non encaissables » pour la recette.

ARTICLE 3 : La présente décision est susceptible de recours dans les deux mois de sa date de publication ou/et de notification devant le Tribunal Administratif de Bordeaux – 9 Rue Tastet – CS 21490 – 33063 BORDEAUX Cedex – Tél : 05 56 99 38 00 – Fax : 05 56 24 39 03 – Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr.

ARTICLE 3 : La présente décision sera transmise au Préfet de Dordogne, affichée, remise au Receveur municipal et portée à la connaissance des membres du conseil d'administration lors de la prochaine séance.

Le Vice-Président remercie les personnes présentes et clôture la séance.

Fin de la séance à 15h35

Le Secrétaire de Séance



Sébastien HYACINTHE

Le Président du CCAS

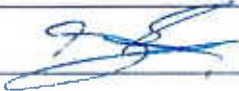
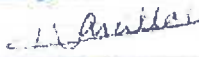
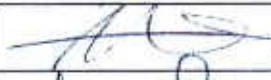
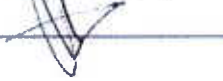


Jonathan PRIOLEAUD

FEUILLE DE PRESENCE

SÉANCE DU : 14 novembre 2024

OBJET : Conseil d'Administration du C.C.A.S.

NOM	PRÉNOM	PRÉSENT(E)	EXCUSE(E)
LE PRÉSIDENT PRIOLEAUD	Jonathan		
ANTERION	Marielle		représentée par Marie DUFOUR
ANTOINE	Michel		
BLANC	Gilbert		
SOK CHAMBERON	Marion		excusée
DELPON	Christiane		excusée
GIRAUDEL	Marguerite		excusée
GONDONNEAU	Corinne		excusée pouvoir Claudie MARCILLAC
KERDRAON	Joël		
LEHMANN	Hélène		excusée
MARBOT	Charles		
MARCILLAC	Claudie		
MOUHOUBI	Farida		
RENY	Françoise		
TEJERIZO	Julie		
VERGER	Jacqueline		excusée
WEINBERG	Joaquina		excusée pouvoir Charles MARBOT

FRIOUA	Rachida		excusée
VIGIER	David		excusé
HYACINTHE	Sébastien		
LAFAYE	Clothilde		